

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2017

Le dix-sept novembre deux mil dix-sept à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

**Présents** : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, DURET Gérard, FIORUCCI Yvon, GERBENNE Bernard, VAUTRAIN Yoann, Mesdames CLEMENT Nicole et HUBERT Bernadette.

**Absente et excusée** : Madame GUIDON Muriel.

Madame GUIDON Muriel a donné procuration à Monsieur FIORUCCI Yvon.

**Secrétaire de séance** : Madame CLEMENT Nicole.

*\* Présentation de M. Ludovic Dauchez, remplaçant de Jean-Marc Bornot, agent communal.*

Le maire propose à l'assemblée le rajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour : Motion hôpital Alise Sainte Reine - soutien aux personnels et patients de l'établissement et motion pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre 1914 - 1918. Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

#### Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2017

Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2017.

#### Remplacement chaudière de la mairie

Le maire rappelle à l'assemblée que la chaudière de la mairie est en panne depuis plusieurs semaines, elle ne peut être réparée car la pièce électronique à changer ne se fait plus. Le maire présente un devis de l'entreprise Dépan'chaudière de Marigny le Cahouët, d'un montant de 4628.90 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de remplacer la chaudière de la mairie ;

**ACCEPTE** le devis de l'entreprise Dépan'chaudière de Marigny le Cahouët, pour un montant de 4628.90 € HT ;

**CHARGE** le maire de signer tout acte correspondant à ce dossier.

#### Convention entre la commune et le SICECO Service « Certificats d'Economie d'Energie - Remplacement chaudière mairie

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le SICECO a, dans sa dernière modification statutaire entérinée par arrêté préfectoral du 29 avril 2016, élargi le champ de ses activités en dotant le Syndicat de nouvelles compétences et de services complémentaires.

Ces derniers permettent à la commune de confier au Syndicat une mission ponctuelle ou portant sur une partie de son patrimoine. Ils sont mis en œuvre par convention, signée entre le SICECO et la commune, qui règle les modalités techniques et financières.

Le Maire indique que la Commune a bénéficié jusqu'à maintenant de l'accompagnement du SICECO dans la gestion et la valorisation de ses CEE et qu'elle souhaite continuer à en bénéficier. Cette activité s'inscrit désormais, suite aux nouveaux Statuts, dans le cadre du service « Certificats d'Economies d'Energie », mentionné à l'article 7.4 des Statuts. Il est donc nécessaire de signer la Convention proposée par le SICECO.

En conséquence,

Vu les statuts du SICECO,

Vu le rapport qui lui a été présenté,

Après avoir entendu l'exposé des motifs,

Vu l'acquisition de la chaudière pour la mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer la Convention jointe à la délibération et tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

## Résultat du marché électricité avec le SICECO

Le maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion de conseil du 4 novembre 2016, la commune a adhéré aux marchés de gaz et d'électricité (1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2019) du groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'énergie et d'Environnement de la Nièvre sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche Comté.

Le maire fait part des résultats du marché, à savoir :

- Lot n°1 « station de pompage » est attribué à EDF
- Lot n°3 « éclairage public et bâtiments communaux » est attribué à TOTAL

L'estimation de l'économie s'élève pour le lot n°1 à 0 € et pour le lot n°3 à 14.70%.

## Point travaux SICECO

Les tranches 1 et 2 concernant l'enfouissement des réseaux électriques rue des Vigne Blanches se termineront la semaine prochaine.

L'installation des luminaires sera réalisée peut-être avant la fin de l'année.

La reprise d'enrobé sera faite d'ici 15 jours si le temps le permet. La dépose des poteaux béton sera réalisée en février ou mars. Les raccordements électriques et téléphoniques devraient être réalisés en décembre.

Le maire informe l'assemblée que le conseil départemental nous octroie une subvention de 3000 € par tranche.

## Point travaux place de la mairie et création aire de jeux

Le maire informe que l'appel d'offres a été lancé le 3 novembre dernier avec une remise des offres au 1<sup>er</sup> décembre au plus tard, pour un début des travaux au 1<sup>er</sup> février.

Le maire présente un modèle de rambarde en aluminium proposé par l'entreprise Chaudrométal, le conseil valide le modèle de rambarde et demande l'établissement d'un devis.

## Motion hôpital Alise Sainte Reine - soutien aux personnels et patients de l'établissement

Le Maire rappelle qu'après que la direction du CH HCO a proposé, en juin dernier, la fermeture « sèche » du service USLD et de ses 30 lits sans que soient par ailleurs proposées des solutions pour les personnels impactés (au moins 24 emplois), il a participé, avec de nombreux élus du territoire, aux manifestations organisées par les syndicats en juillet et octobre.

Le Maire indique que M. le Maire de Venarey-Les Laumes a été reçu fin juillet par le directeur de l'ARS avec Mme le Maire d'Alise Sainte Reine. Au cours de cet entretien Monsieur le Maire de Venarey-Les Laumes a demandé que le service ne soit pas fermé, que les personnels soient protégés et qu'un audit portant sur la gestion de l'établissement depuis la fusion soit ordonné.

Le directeur de l'ARS a alors pris l'engagement de ne pas fermer l'USLD sans proposer des contreparties, c'est à dire sans que soient ouverts des lits dans d'autres spécialités (Ehpad, alzheimer etc).

Le directeur de l'établissement s'est vu signifier l'obligation de fournir des solutions alternatives à la fermeture de l'USLD au plus tard le 30 octobre.

Le directeur de l'ARS s'est en outre engagé à traiter la question des personnels.

Concernant l'audit il a indiqué qu'il ne serait pas donné suite à la demande mais que la Chambre Régionale des Comptes allait réaliser un contrôle.

En outre l'ARS a prévu une visite de l'établissement fin août. M. Le Maire de Venarey-les Laumes précise qu'il a participé à cette visite avec Mme le Maire d'Alise Sainte Reine.

Malgré ces engagements de l'ARS le directeur de l'hôpital a annoncé, fin septembre, la fermeture de l'USLD et a procédé au déménagement de la plupart des patients sur d'autres sites du CH HCO.

M. Le Maire indique que le maire de Venarey-Les Laumes a pu constater lui-même, à l'occasion de la manifestation du 19 octobre, que de nombreuses chambres du service USLD n'étaient plus occupées.

Le 25 octobre, à l'occasion de la seconde manifestation de l'automne, il a interpellé directement le conseil de surveillance sur les mesures de fermeture et de déménagement prises par le directeur contre les engagements de l'ARS. La réponse apportée par le directeur a été qu'il a effectivement fermé le service et ordonné les déménagements parce qu'il en avait le droit.

Compte tenu de ces éléments, et rappelant que la Ministre de la Santé n'a toujours pas répondu au courrier qu'il lui a adressé en juillet dernier, le Maire invite le Conseil Municipal à prendre la motion suivante :

**CONSIDERANT** l'engagement de l'Agence Régionale de Santé à ne pas procéder à une fermeture « sèche » de l'unité de soins de longue durée (USLD) de l'hôpital d'Alise Sainte Reine et de traiter la situation des personnels impactés,

**CONSIDERANT** les éléments portés à notre connaissance depuis deux semaines et notamment le déplacement de patients et la fermeture effective d'une partie de l'USLD par le directeur de l'établissement, contre l'engagement précité de l'Agence Régionale de Santé,

**CONSIDERANT** l'importance pour les familles et les patients de bénéficier d'une offre d'accueil et de soins de qualité et de proximité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AFFIRME** son soutien aux personnels de l'hôpital, ainsi qu'aux patients et à leurs familles.

**EXIGE** qu'il soit mis fin aux déplacements de patients (hors raison médicale avérée) au sein de l'hôpital ou vers d'autres sites ou établissements,

**DEMANDE** que tous les moyens nécessaires soient alloués à l'établissement CH HCO en général et au site d'Alise Sainte Reine en particulier pour qu'il retrouve des conditions normales de fonctionnement,

**DEMANDE** instamment la mise sous tutelle du CH HCO et du site d'Alise Sainte Reine, afin de garantir la sérénité de la réflexion sur le devenir de l'établissement et de la mise en œuvre des mesures adéquates.

### **Motion pour la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre 1914 - 1918**

**CONSIDERANT** que pendant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, 2 500 soldats français furent condamnés à mort de manière sommaire par les tribunaux militaires d'exception, pour des motifs souvent arbitraires de refus d'obéissance, de mutilations volontaires, de désertion, d'abandon de poste devant l'ennemi, de lâcheté ou de mutinerie ; 640 soldats furent fusillés pour l'exemple auxquels il convient d'ajouter plus de 50 exécutions sommaires et une quarantaine seulement fut réhabilitée entre les deux guerres,

**CONSIDERANT** que ces soldats ont été victimes de la désorganisation, d'une faiblesse passagère parmi de nombreux actes de bravoure, ou encore en 1917, de commandements inadéquats menant à des blessures ou morts aussi certaines qu'inutiles,

**CONSIDERANT** que six soldats originaires de Côte d'Or dont deux domiciliés dans l'Auxois nord (Pierre André Barbelin et Charles Joseph Descamps) furent fusillés pour l'exemple,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**S'ASSOCIE** au mouvement en faveur de la réhabilitation de ces soldats porté par de nombreuses communes, conseils régionaux, conseils départementaux, élus et par des associations départementales (ANCAC, ARAC, 4ACG Algérie, Cercle Marcel Martinet, Mouvement de la Paix, IHSCGT, Libre Pensée).

**DEMANDE** à la République Française qu'en cette année 2017, veille du centenaire de l'armistice 1918, que ces soldats puissent être réhabilités par la Nation française et que l'honneur leur soit rendu à titre posthume avec toutes les conséquences de droit qui en découlent.

### **Questions diverses**

\* **Prime élections** : le maire propose aux membres du conseil de reverser à la secrétaire de mairie les frais d'élections d'un montant de 324.52 € qui ont été versés par l'état. Le conseil municipal accepte cette proposition.

\* **Téléthon** : le maire rappelle l'organisation du téléthon qui aura lieu le samedi 25 novembre et précise que pour le concert de la chorale des « Sans voix », la commune ne paiera pas la SACEM dû fait que le profit est reversé au téléthon.

\* **Création de trottoirs rue des Vignes Blanches** : le maire informe qu'il a rencontré Mme Laure Hilpert de la MICA (Mission Conseil et Assistance aux Collectivités), service du conseil départemental pour étudier la possibilité de créer des trottoirs rue des Vignes Blanches. Elle propose de nous envoyer une esquisse avant la fin de l'année.

\* **Radars pédagogiques** : le maire présente le devis de la société Elancité pour un contrat d'entretien des 4 radars pédagogiques pour un montant de 199 € HT par an et par radar. Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette offre.

\* **Permanence parlementaire**: le maire informe l'assemblée qu'une permanence parlementaire de Mme Yolaine de Courson est ouverte à Montbard 22 rue Carnot les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 16h et le vendredi de 9h à 12h.

\* **Vœux de la municipalité** : les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 27 janvier 2018 à 18h.

\* **Association « Simca Racing Tteam »** : le maire informe que l'association « Simca Racing Team » a réservé la salle Louis Buffy, le 31 mars 2018 et qu'elle fera le tour de Ménétreux pour présenter ses véhicules. Le maire propose de louer à titre gratuit la salle, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

**Fin de séance à 22H15**